

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00034

**RAPPORT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE SUR LA SITUATION EN MATIERE
D'EGALITE FEMMES HOMMES POUR L'ANNEE 2019**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 95

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 108

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,

RECUE EN PREFECTURE

Le 10 février 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210128-02021000340

DATE D'APPHICACON: 10 Février 2021

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Solange MORERE, Mme Christel PFISTER,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021

RAPPORT DE SAINT-ETIENNE METROPOLE SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES POUR L'ANNEE 2019

La loi n° 2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit un certain nombre de dispositions qui concernent directement les collectivités territoriales. L'article 1^{er} dispose que « l'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée ».

Au titre de la compétence politique de la ville, Saint-Étienne métropole s'est dotée d'un plan d'action qui a pour ambition de lutter contre toutes formes de discriminations et de promouvoir l'égalité de traitement sur le territoire. Ce plan d'action repose sur les objectifs suivants :

- soutenir les initiatives locales de lutte contre les discriminations ;
- conseiller les communes sur les obligations réglementaires de la lutte contre les discriminations ;
- développer les transferts d'expérience et les échanges de bonnes pratiques en faisant connaître le principe d'égalité des chances et d'accès aux droits ;
- sensibiliser et accompagner les acteurs de l'éducation et de la jeunesse sur les questions de laïcité.

Par délibération du 30 juin 2015, le Conseil Communautaire a approuvé le Contrat de ville 2015-2020 de Saint-Etienne Métropole avec une intervention structurée autour de 3 piliers :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi.

Par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2017, un 4^{ème} pilier a été intégré par avenant au Contrat de ville portant sur la thématique « laïcité valeurs de la République, Lutte contre les discriminations ». L'inscription de cette orientation stratégique dans le Contrat de ville a permis d'accentuer les actions en faveur de la lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un protocole d'engagements réciproques et renforcés a été signé par Saint-Etienne Métropole et l'Etat en janvier 2019, prolongeant ainsi le contrat de ville jusqu'en 2022.

L'article 61 de la loi 04 août 2014 prévoit l'établissement d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, dont le contenu et les modalités de présentation sont fixées par le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015.

Le rapport de Saint-Etienne Métropole sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2019 est annexé à la présente délibération. Ce rapport apporte

des précisions sur les actions mises en œuvre par Saint-Etienne Métropole, il porte en particulier sur :

- le programme d'actions conduit dans le cadre du Contrat de ville ;
- l'organisation et les actions conduites dans le cadre des « semaines de l'égalité » ;
- la situation comparée en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de Saint-Etienne Métropole en tant qu'employeur.

Le Conseil Métropolitain prend acte du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes de Saint-Etienne Métropole pour l'année 2019.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU